
Renvoi au comité de liquidation de la pétition des ouvrier maçons, charpentiers et autres créanciers de la maison dite fille Sainte-Agnès, qui réclament une exception à la loi du 18 août 1792, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de la pétition des ouvrier maçons, charpentiers et autres créanciers de la maison dite fille Sainte-Agnès, qui réclament une exception à la loi du 18 août 1792, lors de la séance du 30 floréal an II (19 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 466;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_27165_t1_0466_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

